

Les organisations syndicales de l'AFPA
CGT – CFDT – SUD - CFE-CGC - CFTC
13, Place du Général de Gaulle
93108 MONTREUIL cedex

Montreuil, le 13 novembre 2007

Monsieur Alain ROUSSET
Président de l'Association des
Régions de France
276, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Président,

La loi de décentralisation d'août 2004 a fixé le transfert d'une partie des crédits de l'AFPA aux Conseils régionaux au 1^{er} janvier 2009. La quasi totalité des régions a conclu une convention tripartite (Conseil régional/Etat/Afpa), destinée à couvrir la période actuelle censée se terminer le 31 décembre 2008.

Nous avons appris que l'ARF avait demandé au gouvernement de permettre la prolongation de ces conventions pour une année, voire plus. Les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, CFE-CGC et CFTC de l'AFPA souhaitent vous rencontrer afin de débattre avec vous sur les motifs et les conséquences éventuelles de cette demande.

Nous avons également appris, par voie de presse, que l'ARF voulait y voir plus clair quant aux modes de financement que les Conseils régionaux pourraient adopter pour l'AFPA. C'est également une des préoccupations majeures des salariés de l'AFPA et de leurs organisations syndicales.

A ce jour, certaines régions se sont déclarées explicitement pour la subvention. D'autres étudient l'éventualité d'une Délégation de service public. D'autres, enfin, envisagent d'adopter l'appel d'offres. Cette dernière solution porte, à notre avis, le plus grand nombre de dangers pour la pérennité du service que l'AFPA apporte à ses usagers.

La liquidation judiciaire de l'AFPA qui vient d'intervenir en Guadeloupe montre quelle peut être la nature de ces dangers.

Les organisations syndicales de l'AFPA sont très attachées à la qualité des services rendus aux différents publics accueillis. Pour que cette qualité soit préservée et pérennisée, et pour que l'AFPA ne soit pas mise en danger, il est primordial que des garanties soient apportées. Au premier rang de ces garanties, figure la continuité des missions nationales de l'AFPA (orientation, formation, certification, ingénierie) et, corollairement, la complémentarité maintenue de ces missions dans un ensemble cohérent permettant l'égalité d'accès et de traitement.

La dévolution du patrimoine de l'AFPA est une des grandes questions sur lesquelles des travaux sont menés, et des hypothèses esquissées. L'externalisation envisagée des services

associés (hébergement, restauration, suivis social et médical, accompagnement,...) risque également d'avoir des impacts déterminant sur l'avenir des services apportés par l'AFPA à ses bénéficiaires.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, CFE-CGC et CFTC de l'AFPA vous demandent donc de les recevoir afin de pouvoir échanger sur ces différentes questions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

P/CGT

P/CFDT

P/SUD

P/CFE-CGC

P/CFTC

Jacques
COUDSI

Jean-Paul
DEKOONINCK

Chantal
NOËL

Bernard
COLLOT

Gilles
PARIS